



A.C.B.N. INFOS

Janvier 2021

Le mot de la Présidente

Mesdames, Messieurs, chers Adhérents

Nous commençons à recevoir vos réponses au vote des résolutions de notre Assemblée Générale et nous constatons qu'une partie de nos adhérents n'ont pas profité de l'enveloppe **T** jointe à l'envoi pour un retour gratuit. Ce n'est pas grave.

Nous souhaitons de tout notre cœur que cette période difficile cesse rapidement pour que nous puissions de nouveau nous réunir, nous déplacer, organiser des réunions, etc.....

Faites bien attention à vous,

Malgré toutes ces restrictions qui nous attendent nous sommes toujours à votre écoute.

COVID 19

Tout le monde a eu à pâtir de ce virus qui continue à perturber notre vie. Mais soyons positifs. Avec plus ou moins de réussite nous avons continué notre devoir d'information. Une Assemblée Générale par courrier c'est une première. Les difficultés se sont accumulées pour préparer cet envoi, en particulier avec la poste et également avec les imprimeurs (confinement oblige) pour faire des copies. Ne soyons pas défaitistes !! on fera mieux la prochaine fois. Tout était prévu pour un envoi début novembre mais le courrier n'est parti que le 4 Janvier.

MUTAC

Nous vous avons informés plusieurs fois sur le projet de MUTAC avec deux autres mutuelles pour créer un réseau de pompes funèbres « MUTUALISTE » afin de permettre à toutes les familles qui le souhaitent, d'avoir à proximité des entreprises de pompes funèbres respectueuses des besoins, des désirs des familles, raisonnables en coûts.

Pour notre région nous avons eu le plaisir de découvrir la liste des entreprises de pompes funèbres qui ont rejoint ce réseau mutualiste. (ci-inclus)

CONTRATS OBSÈQUES

Comme nous avons pu vous le dire, nous n'avons plus le droit de faire signer des contrats car nous ne sommes que des bénévoles et la loi prévoit que tous les contrats, quels qu'ils soient, doivent être établis par des professionnels dûment formés. Par contre nous sommes toujours prêts à donner tous les conseils nécessaires pour un engagement personnalisé et également pour monter un dossier sur internet.

Je peux également fournir un long commentaire sur les avantages et les inconvénients des deux types de financement des obsèques : contrat en capital ou contrat avec prestations.

CÉRÉMONIES CIVILES :

Les entreprises de pompes funèbres ont maintenant bien maîtrisé les rites pour des cérémonies civiles dignes, grâce en particulier aux formations obligatoires des maîtres de cérémonies.

Mais nous avons eu quelques retours négatifs.

Il serait intéressant d'avoir des avis de votre part afin de nous forger une opinion raisonnable.

Pour une cérémonie réussie il faut que la famille donne, au maître de cérémonie de l'entreprise qu'elle a choisie, des éléments concrets de la vie du défunt qui soient audibles de toute sa famille et de tous ses amis et relations.

Il faut que ce ne soit pas trop long, pas trop court et éventuellement éviter les grandes envolées lyriques ou les silences trop prolongés.

CÉRÉMONIES RELIGIEUSES :

J'ai eu l'occasion, voilà peu de temps, d'assister à la cérémonie religieuse aux obsèques d'un ami. J'ai été très agréablement étonné du modernisme de la prestation du prêtre.

J'ai pu lui en faire la remarque et celui-ci m'a expliqué qu'il fallait dépoussiérer les rites tout en gardant le symbolisme religieux.

Voilà peut-être un chemin à explorer pour l'avenir.

**Le Conseil d'administration vous adresse ses meilleurs
vœux pour vous et vos proches pour cette nouvelle
année et reste à votre entière disposition**

RAPPEL :

Certains de nos adhérents ne nous ont pas adressé leur testament crématoriste. Ce document est très important pour signaler ses volontés et également la destination des cendres. Ce document est classé précieusement dans le dossier de chacun de nos adhérents pour valoir ce que de droit.